

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

RAMERY TRAVAUX PUBLICS
334 RUE DE L'ALLOEU
BAT R+2

59429 ARMENTIERES CEDEX

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/06/2026	F01260600413	411750	F01260600413	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	D-CS11023019 - D-CS11023019791					
PJNCNXA350	BETON NCN Dm20 CEM2 350	0.5	M3	110.00	55.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	0.5	UN	1.50	0.75	20 %
506	TAXE CARBONE	0.5	UN	1.50	0.75	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	0.5	UN	4.00	2.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	0.5	UN	1.68	0.84	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/08/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	59.34 €
Total TVA :	11.87 €
Total TTC :	71.21 €
RESTE A PAYER :	71.21 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260600413	F01260600413	30/06/2026	411750	RAMERY TRAVAUX PUBLICS

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : D-CS11023019 D-CS11023019791						
10/06/2026	001127883	411750	PJNCNXA350	BETON NCN Dm20 CEM2 350	0.5	M3
10/06/2026	001127883	411750	552	ECO-PARTICIPATION	0.5	UN